

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 13 FEVRIER 2020**

**Délibération**  
n° 2020.02.066

**Copropriété du  
bâtiment « Le  
Manager » au 8 rue  
du père Joseph  
Wrésinski à  
Angoulême -  
Désignation d'un.e  
représentant.e au  
syndicat de  
copropriétaires**

**LE TREIZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 février 2020**

**Secrétaire de séance** : Jeanne FILLOUX

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

**Ont donné pouvoir :**

Danielle CHAUVET à Véronique ARLOT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Elisabeth LASBUGUES à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU

**Suppléant(s) :**

**Excusé(s) :**

Xavier BONNEFONT, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Georges DUMET, François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FEVRIER 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.02.066**

STRATEGIE FONCIERE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**COPROPRIETE DU BATIMENT « LE MANAGER » AU 8 RUE DU PERE JOSEPH WRESINSKI A ANGOULEME - DESIGNATION D'UN.E REPRESENTANT.E AU SYNDICAT DE COPROPRIETAIRES**

Par délibération n°41 du 31 mars 2011, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition des bureaux de l'immeuble « Le Manager » situé 8 rue du père Joseph Wrésinski à Angoulême (superficie de 808 m<sup>2</sup> au 3<sup>ème</sup> étage).

Les bureaux accueillent depuis plusieurs années des services administratifs de la ville d'Angoulême.

L'acte notarié a été signé le 30 juin 2011.

Les bureaux constituent respectivement les lots 11 à 14 de la copropriété de la parcelle AW 1983.

En vertu du règlement de copropriété, GrandAngoulême siège de fait à l'assemblée générale des copropriétaires afin d'assurer la gestion des parties communes.

GrandAngoulême possède 2 209/10 000èmes de la copropriété.

Ainsi, il convient de désigner un.e représentant.e pour siéger aux instances décisionnaires (assemblée générale et syndicats des copropriétaires).

**L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,**

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 6 février 2020,

**Je vous propose :**

**DE DESIGNER** Monsieur Gérard DEZIER comme représentant titulaire et Monsieur André BONICHON comme représentant suppléant pour siéger aux instances décisionnaires de la copropriété de la parcelle AW 1983 concernant les bureaux du 3<sup>ème</sup> étage de l'immeuble « Le Manager » au 8 rue du père Joseph Wrésinski à Angoulême (assemblée générale et syndicat des copropriétaires).

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les actes à venir dans le cadre de l'administration de la copropriété.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :  
20 février 2020**

**Affiché le :  
21 février 2020**